

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154822024

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 28 mai 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 28 mai 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822024, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154822024

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

À sa séance du 6 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822024. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 13 mai 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822024 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 364 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 250 mm à 750 mm et de 854 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 300 mm dans le chemin de la Côte-des-Neiges, entre l'avenue Cedar à la rue Hill Park Circle, la reconstruction de 96 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 450 mm et de 168 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans l'avenue Cedar, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue De Ramezay ainsi que la

reconstruction de 87 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 300 mm dans Le Boulevard, entre les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall.

Les travaux de réaménagement géométrique incluent la construction de saillies, la reconstruction et l'élargissement de trottoirs, la construction des bordures en granite, la reconstruction de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 100 000 \$.

En effet, tel que stipulé dans le dossier d'entente cadre 1145897019, les achats seront effectués sur demande et au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits au préalable par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 069 209,78 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,5 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), et les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains ainsi que la présence du roc.

Les dépenses incidentes sont de 1 737 467 \$ et comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'horticulture et mobiliers urbains, de déplacement de conduites gazières de Gaz Métro, de chloration des conduites d'eau potable ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale.

À la suite de différentes analyses, de l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire dans le chemin de la Côte-des-Neiges entre Le Boulevard et l'avenue Cedar (conduites en gré et béton armé de 375 mm de diamètre installées de 1936 à 1943), une partie de la conduite d'égout unitaire de l'avenue Cedar entre l'avenue De Ramezay et le chemin de la Côte-des-Neiges (conduite en grés de 450 mm de diamètre installée en 1936), la conduite d'eau secondaire dans le chemin de la Côte-des-Neiges entre Hill Park Circle et l'avenue Cedar (installée en 1875, 1906 et 1960), la conduite d'eau secondaire dans Le Boulevard entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin McDougall (installée en 1960), ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Certaines conduites d'égout situées dans le périmètre du chantier à venir ont été réhabilitées avec succès en 2014 et ne feront l'objet d'aucune intervention dans le cadre du présent contrat. En effet, la technique de réhabilitation a été retenue pour la conduite d'égout unitaire dans le chemin de la Côte-des-Neiges, entre Hill Park Circle et Le Boulevard qui est en brique de 600x900mm (installée en 1916), et pour la conduite d'égout unitaire dans Le Boulevard entre le chemin de la Côte-des-Neiges et McDougall

qui est en brique de 600x900mm (également installée en 1916). Une partie de la conduite d'égout unitaire de l'avenue Cedar entre l'avenue De Ramezay et le chemin de la Côte-des-Neiges (conduite en grès de 450 mm de diamètre installée en 1936) sera réhabilitée en 2015 et ces travaux seront coordonnés avec les travaux du présent contrat.

De plus, la Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 25 mars 2015. Sur vingt-cinq preneurs de cahier des charges, quatre firmes ont déposé une soumission et vingt-et-une n'en ont pas déposé.

Il existe un écart de 6,6 % défavorable à la Ville entre la soumission de l'adjudicataire proposé et la dernière estimation réalisée.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont apprécié la qualité des explications données par le Service, mais invitent ce dernier à prendre en considération certains éléments dans la préparation des futurs dossiers de même nature.

Ainsi, il serait utile d'avoir dans les sommaires décisionnels une ventilation des montants prévus au chapitre des incidences.

D'autre part, les membres ont noté qu'un très grand nombre de preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumissions n'ont pas justifié leur désistement. La Commission comprend que les entreprises ne sont pas obligées de motiver leur choix de ne pas déposer de soumission, mais invite quand même le Service à faire des efforts supplémentaires pour obtenir un meilleur taux de réponses. Cette information présente un intérêt certain et devrait être consignée systématiquement.

Enfin, pour la Commission, il serait pertinent de retrouver, dans tous les dossiers de cette nature, une présentation des coûts de réalisation au mètre linéaire. Une telle mesure faciliterait grandement les comparaisons de coûts d'un projet à l'autre.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154822024 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandations visant l'amélioration des processus d'appels d'offres

R-1

Que les unités d'affaires fassent des efforts supplémentaires pour obtenir davantage de réponses des preneurs de cahiers des charges qui ont choisi de ne pas déposer de soumission quant aux raisons de leur désistement.

R-2

Considérant qu'une telle mesure permettrait un meilleur suivi de l'évolution des coûts d'un projet à l'autre

Que les unités d'affaires, dans des situations qui s'y prêtent, s'assurent de présenter dans les sommaires décisionnels les coûts de construction et de réalisation au mètre linéaire.